

AMAP des Volontaires

CONTRAT LEGUMES SAISON 2021-2022

ECRIRE EN CAPITALES

Par la signature de ce contrat, **je, soussigné(e), adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires**, ayant réglé ma cotisation pour l'année 2021-2022 (cf. bulletin d'adhésion 2021-2022)

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

Si vous souscrivez à plusieurs, merci de préciser les noms et emails des deux bénéficiaires

Je souscris un abonnement pour la saison allant d'octobre 2021 à fin septembre 2022, soit entre 39 et 45 distributions en fonction des aléas climatiques.

Cet abonnement me donne droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides de synthèse, certifiés bio par Ecocert, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte, cependant, j'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Je m'engage à :

- **assurer une distribution au moins deux fois dans la saison,**
- **participer à une sortie à la ferme au moins une fois dans la saison,**
- **mentionner à l'agriculteur partenaire et aux autres membres de l'AMAP mes satisfactions et insatisfactions,**
- **informer le responsable distribution si je ne peux pas venir chercher ma part.**
Aucun remboursement ne sera effectué. Je peux aussi proposer mon panier aux intermittents. Les parts de récolte de personnes dont l'absence sera injustifiée pourront être partagées entre les adhérents, ou remises à une œuvre caritative.

En contrepartie, Sophie Duplay, agricultrice partenaire

Adresse : 18, rue des Moulins, Les Millonets 95510 Vienne-en-Arthies

Téléphone : 01 34 78 19 64 - 06 78 09 16 45

Email : lafermedesmillonets@yahoo.fr

N°TVA : 46489188342

s'engage à :

- **livrer chaque semaine des produits biologiques, frais, de saison, de sa ferme ou exceptionnellement d'une ferme partenaire (à condition de le mentionner),**
- **être présente aux distributions,**
- **donner régulièrement des nouvelles des cultures,**
- **accueillir les adhérents à la ferme,**
- **être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,**
- **mentionner aux membres abonnés de l'AMAP les difficultés rencontrées.**

Veillez compléter et signer le verso ↩

QUANTITÉ & MODALITÉ DE PAIEMENT

(cochez les cases correspondantes)

LÉGUMES	1 part de récolte (panier entier) 42 x 19 € Total 798 €	½ part de récolte (demi-panier) 42 x 9,5 € Total 399 €	Le(s) chèque(s) est (sont) à libeller à l'ordre de la Ferme des Millonets et est (sont) remis lors de l'inscription. Merci d'en indiquer ci-dessous le (ou les) numéro(s) et la banque	
2 chèques (tirés en octobre et février)	<input type="checkbox"/> 304 € <input type="checkbox"/> 494 €	<input type="checkbox"/> 152 € <input type="checkbox"/> 247 €	Chq n° Chq n°	
3 chèques (tirés en octobre, février et juin)	<input type="checkbox"/> 304 € <input type="checkbox"/> 248 € <input type="checkbox"/> 246 €	<input type="checkbox"/> 152 € <input type="checkbox"/> 124 € <input type="checkbox"/> 123 €	Chq n° Chq n° Chq n°	
6 chèques (tirés en octobre, décembre, février, avril, juin et août)	<input type="checkbox"/> 152 €	<input type="checkbox"/> 76 €	Chq n°	Chq n°
	<input type="checkbox"/> 152 €	<input type="checkbox"/> 76 €		
	<input type="checkbox"/> 124 €	<input type="checkbox"/> 62 €	Chq n°	Chq n°
	<input type="checkbox"/> 124 €	<input type="checkbox"/> 62 €		
	<input type="checkbox"/> 123 €	<input type="checkbox"/> 62 €	Chq n°	Chq n°
	<input type="checkbox"/> 123 €	<input type="checkbox"/> 61 €		

Pour les membres s'inscrivant en cours de saison, le montant de l'abonnement sera fixé au prorata des distributions restantes.

OPTION FRUITS

Je souscris à l'option fruits pour la saison (juin à septembre) **en fonction des places disponibles**

60 €
1 un chèque séparé (tiré en juin)

Merci d'en indiquer ici le n°
Chq n°

CALENDRIER DES DISTRIBUTIONS & DES SORTIES À LA FERME

Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au **Foyer de Grenelle**, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, de **19h à 20h**. La distribution est placée sous l'entière responsabilité de l'association de l'Amap des Volontaires.

Planning des distributions (D) et sorties à la ferme (S)									
N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date
S	dim. 3 oct. 21	D10	lun. 6 déc. 21	D21	lun. 14 mars 22	S	dim. 12 juin 22	D40	lun. 22 août 22
D1	lun. 4 oct. 21	D11	lun. 13 déc. 21	D22	lun. 21 mars 22	D30	lun. 13 juin 22	S	sam. 27 août 22
S	dim. 10 oct. 21	D12	lun. 3 janv. 22	D23	lun. 28 mars 22	D31	lun. 20 juin 22	S	dim. 28 août 22
D2	lun. 11 oct. 21	D13	lun. 10 janv. 22	D24	lun. 4 avr. 22	D32	lun. 27 juin 22	D41	lun. 29 août 22
D3	lun. 18 oct. 21	D14	lun. 17 janv. 22	S	dim. 10 avr. 22	D33	lun. 4 juil. 22	S	sam. 3 sept. 22
D4	lun. 25 oct. 21	D15	lun. 24 janv. 22	D25	lun. 11 avr. 22	S	dim. 10 juil. 22	S	dim. 4 sept. 22
D5	mer. 3 nov. 21	D16	lun. 31 janv. 22	D26	lun. 18 avr. 22	D34	lun. 11 juil. 22	D42	lun. 5 sept. 22
D6	lun. 8 nov. 21	D17	lun. 7 févr. 22	S	dim. 8 mai 22	D35	lun. 18 juil. 22	D43	lun. 12 sept. 22
S	dim. 14 nov. 21	D18	lun. 14 févr. 22	D27	lun. 16 mai 22	D36	lun. 25 juil. 22	D44	lun. 19 sept. 22
D7	lun. 15 nov. 21	D19	lun. 21 févr. 22	D28	lun. 30 mai 22	D37	lun. 1 août 22	D45	lun. 26 sept. 22
D8	lun. 22 nov. 21	D20	lun. 7 mars 22	S	dim. 29 mai 22	D38	lun. 8 août 22		
D9	lun. 29 nov. 21	S	dim. 13 mars 22	D29	mer. 8 juin 22	D39	mer. 17 août 22		

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par l'agriculteur, l'autre par l'adhérent(e).

Fait à Paris le

Adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires
Nom
Signature

Agricultrice partenaire

Sophie Duplay

